

**VILLIERS VINEUX**  
**Séance du 18 octobre 2016**  
**S 006-2016**

<b>Convocation</b> du <b>11 octobre 2016</b>  <b>Affichage</b> du <b>11 octobre 2016</b>	<p>L'an deux mil seize et le dix-huit octobre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. JAMBON Alain, Maire.</p> <p>Présents : MM. JAMBON Alain - FERRAG Kamel - HUGOT Yves - SPINELLE François - JOFFRIN Laurent - PIERRON Morgan - ARVIND-BEROD Nicolas-LECOMTE Franck</p> <p>Mme : DEVAUX Virginie - DEVILLAINE Joëlle - BUISSON Aurore</p> <p>Absent excusé : Néant</p> <p>Secrétaire de séance : M. FERRAG Kamel</p>
	<p>Lecture du procès verbal de la séance du 20 septembre 2016 est donnée et est adoptée à l'unanimité.</p>
<b>DEMANDE DE PRÊT</b>  <i>Délibération 2016-022</i>	<p>Suite à la rencontre avec M. le Percepteur, il nous a indiqué qu'il serait souhaitable que nous recourions à l'emprunt, afin de garder un équilibre d'investissement.</p> <p>Nous avons contacté trois banques</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Caisse d'Epargne</li><li>✓ Crédit Agricole</li><li>✓ Banque Populaire</li></ul> <p>Après analyse des propositions de ces trois banques, le Conseil Municipal retient la proposition de la Banque Populaire pour un prêt de 34 000 € sur 15 ans, à 0.95 %, soit une échéance de 608.67 € au trimestre.</p>
<b>SDEY</b>  <i>Délibération 2016-023</i>	<p>Le SDEY nous interroge de nouveau sur deux points :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le groupement de commande pour l'achat de l'énergie</li><li>✓ La maintenance</li></ul> <p>Nous avons déjà délibéré pour adhérer au groupement de commande en 2014, mais suite à la création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté le périmètre du groupement change et nous devons de nouveau donner notre accord.</p> <p>Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement de commande avec le SDEY.</p> <p>Concernant la maintenance, le Conseil Municipal souhaite en garder la gestion.</p>
<b>MENU DU REPAS DES AINES</b>	<p>Comme chaque année, nous devons choisir le menu qui sera offert aux personnes de 70 ans.</p> <p>Nous avons demandé une proposition de menu à notre traiteur habituel, Le p'tit Flo à Saint Florentin.</p> <p>Le Conseil Municipal a opté pour le menu suivant d'un montant de 33 € TTC:</p> <p style="text-align: center;"><i>Terrine de jarret de bœuf au foie gras</i> <i>Aumônières de St Jacques et sa sauce dieppoise</i> <i>Pause Fraicheur</i> <i>Pavé de veau (dans le filet) au pleurottes</i> <i>Vacherin framboise façon P'tit flo</i> <i>Café</i></p>
<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Conseil d'école le 4 novembre à 18h</li><li>✓ Pour les classes CM1 &amp; CM2, l'institutrice organise une classe de neige du 23 au 28 janvier 2017.</li><li>✓ Nous avons reçu l'accord pour l'amende de police concernant le carrefour Pré Joly</li><li>✓ Nous avons reçu le financement de l'enveloppe parlementaire d'un montant de 11152.80 €</li><li>✓ Le logement 10 bis grande rue sera disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les locataires actuels nous ont envoyé leur préavis.</li><li>✓ Il serait plus facile pour notre agent d'entretien d'avoir un aspirateur à la salle des fêtes, le Conseil Municipal accepte cet achat d'un montant de 179.90 €. Celui de la mairie ira à la salle des fêtes et le nouvel aspirateur ira à la mairie.</li><li>✓ Aujourd'hui notre commune est rattachée administrativement à l'arrondissement d'Avallon, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ne seront rattaché à celui d'Auxerre.</li><li>✓ Gestion de l'arrêt de travail de l'agent communal</li><li>✓ SMBVA : Monsieur le Maire donne des informations sur un document parvenu en mairie concernant la destruction d'ouvrages sur l'Armançon par le SMBVA.</li><li>✓ Suite au changement de luminaires, nous avons demandé la visite d'une personne responsable des travaux, afin de lui montrer les nouveaux points noirs que nous rencontrons avec ce nouveau dispositif. Nous essayons de trouver une solution rapide afin de mettre plus en lumière le carrefour « grande rue – Pré joly –ru marbrier »</li></ul>
	<p>La séance est levée à 22 h 10 Fait et délibéré les jours mois et an susdit      Signatures</p>